



DOSSIER CANDIDATURE EXAMEN ARBITRE DE FOOTBALL

Note explicative afin de compléter la fiche d'inscription : vous devez choisir entre :

1 – Candidat arbitre : (22 matches)

Pour être candidat dans cette catégorie, il faut avoir 15 ans au moins au 1^{er} Janvier de la saison en cours (statut de l'arbitrage).

2 – Candidat arbitre joueur :(article 6 du statut de l'arbitrage)

3 – Candidat arbitre auxiliaire -ex arbitre club- (article 19 bis du statut de l'arbitrage)

Rappel : vous restez arbitrer dans votre club, mais pas de couverture au regard du statut de l'arbitrage.

Vous passez l'examen : vous devez avoir une licence dans votre club et un certificat médical)

Pour conserver ce statut, vous devez assister à une journée de formation. Vous serez convoqué tous les ans.

4– Candidat jeune arbitre de club 15/22 ans : (article 20 statut)

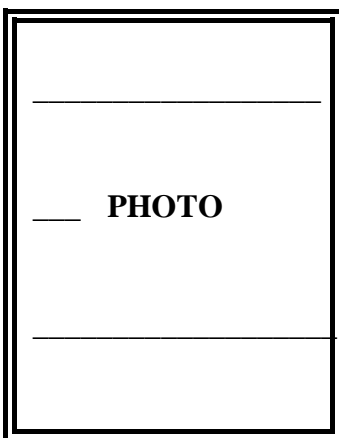
5– Candidat très jeunes arbitre de club 13/14/ans : (article 20 statut) : ne couvre pas le club

Sur la fiche d'inscription, il faudra choisir une des possibilités ci-dessus.

FICHE D'INSCRIPTION

EXAMEN DU : _____

- 1) Arbitre
- 2) Arbitre joueur
- 3) Jeune arbitre (15/22 ans)
- 4) Très jeune arbitre 13/14/ ans



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : ___/___/___/___/___ Ville : _____

☎ (dom) : _____ Trav : _____

Profession : _____



Portable : _____ e-mail : _____

Né(e) le : _____ soit _____ ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Club d'appartenance : _____

Accord du Président du Club :

Date :

Signature et cachet du club :

Accord du candidat :

Date :

Signature :



ETRE ARBITRE POURQUOI ET COMMENT ?

C'est tout d'abord une excellente ECOLE de la VIE :

- Apprendre à garder son sang froid en toutes circonstances
- Apprendre à gérer son autorité, à se faire respecter
- Apprendre à vaincre sa timidité
- Apprendre à s'exprimer devant les autres
- Apprendre à canaliser son agressivité
- Apprendre à se construire une personnalité face aux réflexions et attitudes des autres
- Apprendre à manager des hommes et des femmes (utile dans la vie professionnelle)

C'est SURTOUT pratiquer un sport INDIVIDUEL dans un milieu COLLECTIF

- L'arbitrage offre l'opportunité de pratiquer une véritable activité sportive
- Construire une véritable carrière de Sportif de District, de Ligue ou de niveau National voire International
- Rester en contact permanent avec le sport que l'on a pratiqué
- Continuer à s'entraîner avec son club et d'en être le représentant des lois du jeu □ D'être reconnu et respecté par tous les licenciés du club



Aussi, des avantages financiers, administratifs et humains

- Une indemnité financière à chaque rencontre (minimum 30 €) pour les matches en seniors
- Une entrée gratuite sur tous les stades de la Ligue de Bretagne
- Un plus FONDAMENTAL sur votre C.V. dans le cadre d'une recherche d'emploi
- Prendre des responsabilités dans la commission des arbitres, ou dans les sections Amicalistes d'arbitres



CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1 Photocopie d'une pièce d'identité ;
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
- Une autorisation parentale pour les candidats de moins de 18 ans.
- 1 Photos d'identité récente.

☞ Pour les candidats « Arbitres officiels » :

- 1 chèque de 55 € à l'ordre du District de Football 22 pour les frais de dossier d'inscription et le livre « Guide de l'arbitrage ».

En cas de 2^{ème} inscription en cours de la même saison, un chèque de 40 € suffit.

☞ Pour les candidats « Arbitres de Clubs » :

- 1 chèque de 55 € à l'ordre du District de Football 22 pour les frais d'inscription.

☞ 10,50 € par repas (3 formations) soit 31,50 €

OBLIGATIONS

☺ Le candidat, la candidate, doit être âgé(e) de 13 ans au moins au 1^{er} Janvier de la saison en cours et, s'il (elle) a atteint la majorité légale, jouir de ses droits civils et politiques ;

☺ Les arbitres désirant continuer à jouer sont soumis aux règles du statut de l'arbitrage ;

☞ Le (la) candidat(e) doit déposer son dossier COMPLET au District de Football avant le passage de l'examen. Si tel n'est pas le cas, il (elle) pourra passer l'examen, muni(e) d'une pièce d'identité, mais les résultats ne seront pas communiqués tant que le dossier sera incomplet.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

S'ADRESSER AU DISTRICT DES COTES D'ARMOR

BP 8

22440 PLOUFRAGAN

☎ 02-96-76-10-10